

CONVENTION DE MANDAT

- Gestion de salles municipales -

AVENANT N° 2

Entre les soussignés :

La Ville de Dole, représentée par la 1^{ère} adjointe au Maire, Madame Isabelle MANGIN, agissant en cette qualité, en vertu d'un arrêté n° 2020-0448 du 29 mai 2020, ci-après dénommée « la Ville »,

d'une part,

Et :

La Société Publique Locale « HELLO DOLE », ayant son siège social à Place de l'Europe (39100 DOLE), représentée par son Président, Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX dûment habilité, ci-après dénommée « la SPL »,

d'autre part,

PRÉAMBULE :

Afin de coordonner les actions liées à l'organisation d'événements sur le territoire, la Ville de Dole a confié à la SPL HELLO DOLE, par délibération du 29 juin 2020, un mandat pour la gestion des salles municipales.

Dans le cadre de ce mandat, la Ville de Dole met à disposition de la SPL HELLO DOLE tous les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission, et notamment les bâtiments, matériels et mobiliers des salles concernées. Les opérations de communication et promotion de ces équipements sont portées par la SPL HELLO DOLE, ainsi que les opérations de commercialisation.

Le présent avenant a pour objet de modifier la liste des salles municipales dont la gestion incombe à la SPL et de modifier en conséquence l'article 1^{er} de la Convention de mandat de gestion convention de mandat du 20 juillet 2020.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 1^{er} – OBJET de la convention de mandat du 20 juillet 2020 de la façon suivante :

Article 1^{er} Objet :

Le présent mandat a pour objet la gestion des salles municipales suivantes :

- Manège de Brack (Place Barberousse, Dole)
- Salle Edgar Faure (Hôtel de Ville, Dole)
- Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville (Dole)
- Hall de l'Hôtel de Ville (Dole)
- Pavillon des Arquebusiers (Avenue de Lahr, Dole)
- Auditorium Karl Riepp et cloître de la Visitation (Avenue Aristide Briand, Dole)
- Salle des fêtes « La Gouvenelle » (Rue de la Clauge, Goux)
- Salle des Commards (rue du Général Malet)
- Foyer du Théâtre (14 Cours Georges Clémenceau)

La SPL assurera ainsi la gestion et l'exploitation de ces salles et aura en charge notamment :

- La programmation dans le temps des différents événements, en lien avec la Ville de Dole,
- La gestion, l'entretien et l'exploitation commerciale de ces salles.

Tous les autres articles de la convention de mandat restent inchangés.

Fait à Dole le, 05/07/22.....

Pour la Ville de Dole,
La 1ère adjointe au Maire,

Isabelle MANGIN



Pour la Société Publique Locale « HELLO DOLE »,
Le Président,

Jean-Baptiste GAGNOUX